

Cahier des charges de la formation « Enseigner la Santé & Sécurité au travail »

Le cahier des charges présente des préconisations qui doivent permettre aux acteurs de la formation de dispenser une action en accord avec le référentiel de compétences « Enseigner la Santé & Sécurité au Travail ».

1 - LE PUBLIC

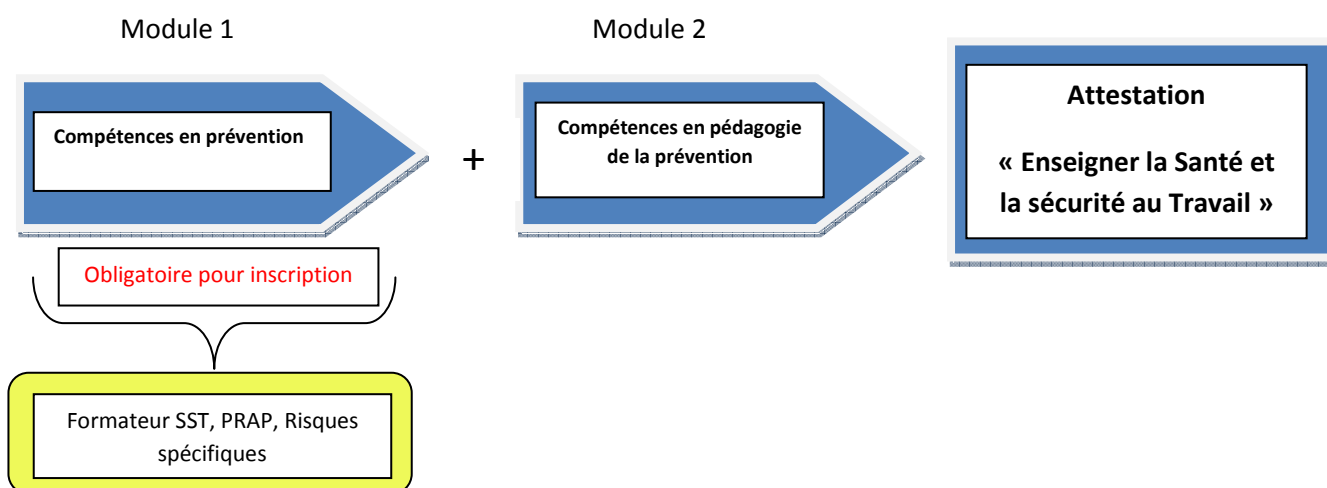
Profil

Tout enseignant et tout formateur de la voie professionnelle (scolaire et apprentissage) devant acquérir des compétences en Enseignement de la Santé & Sécurité au travail.

*Cette formation est **obligatoire** pour toute personne inscrite dans un parcours pour devenir formateur dans les spécialités suivantes SST, PRAP (IBC et 2S), Echafaudages (R 408) et fortement **conseillée** pour la formation de Formateur en Prévention des risques électriques, Risques biologiques, Conduite d'engins.*

Pré requis obligatoire : Aucun

2 – L'ARCHITECTURE DE L'ACTION



L'architecture proposée est modulaire. Le premier module est le point de départ de la formation ES&ST et également celui du parcours de formation des nouveaux Formateurs SST, PRAP, Risques spécifiques. Pour obtenir l'attestation « Enseigner la Santé & la Sécurité au Travail », les stagiaires devront poursuivre leur parcours en participant au deuxième module.

3- LA DUREE & LES MODALITES D'ANIMATION

La déclinaison des compétences recensées dans le référentiel en objectifs de formation se situe autour d'une action de 5 jours de formation. Il est possible de proposer des modalités de formation à distance pour que la durée de 5 jours ne se fasse pas uniquement en présentiel. (Cf partie sur Présentiel / Hybride). Les connaissances théoriques peuvent être abordées dans une action de formation à distance. Cette possibilité, sans se faire au détriment de la qualité de la formation (atteinte des objectifs de formation) donnera de la souplesse au futur dispositif.

Module « Compétences en prévention » : **18h minimum**, comprenant une séquence d'observation et d'analyse des risques en entreprises.

Module « Compétences en pédagogie de la prévention » : **12 h minimum**

Ces deux modules peuvent être réalisés de manière discontinue. La participation des stagiaires au module 2 doit intervenir dans un *délai raisonnable de 18 mois maximum* pour réinvestir les acquis du module 1.

Durée pour l'intégralité du parcours « Enseigner la Santé & Sécurité au Travail » : **30h minimum** (pouvant se dérouler sur deux années scolaires).

Animation de l'action

Les modalités d'animation privilégieront une approche plutôt active et participative. Cette formation se veut dans l'action et doit permettre les échanges entre les participants pour une meilleure appropriation des concepts et méthodes.

Présentiel / hybride

Le premier module peut être envisagé sous une forme présentielle et à distance (hybride). Chaque dispensateur de la formation doit garantir l'atteinte des objectifs du programme de formation. Il lui appartient de s'assurer que tous les moyens nécessaires (pédagogiques, techniques, organisationnels) sont mis en œuvre pour la réussite de chaque séquence de formation qu'elle soit à distance ou en présentiel.

Le second module se déroule obligatoirement en présentiel. Il doit être l'occasion d'élaborer des outils pédagogiques, de partager, d'échanger et renforcer des pratiques professionnelles entre pairs.

Aucune formation ne peut être envisagée complètement à distance. Des temps de regroupements en présentiels sont programmés.

Séquence d'observation en entreprise

Même si l'organisation de cette modalité demande un investissement important tant du point de vue logistique que budgétaire, cette modalité reste pertinente, dans le cadre du module 1, pour les enseignants stagiaires. Ils peuvent observer sur le terrain de « vraies » situations de travail et mettre en pratique les méthodes de repérage, d'analyse du risque.

A noter, la Carsat/Cramif/CGSS peut être facilitatrice dans la recherche d'entreprises d'accueil pour les formateurs ES&ST en charge d'organiser cette séquence.

Reconnaissance de la formation

Cette action fait l'objet d'une attestation de fin de formation pour chacun des modules. Des temps d'évaluation formatifs sont prévus au cours de la formation pour s'assurer de la « bonne » progression des stagiaires.

La formation n'est pas certifiante et ne fait pas l'objet d'une évaluation sommative en fin de formation.

Les formations sont enregistrées et validées dans l'outil de gestion OGELI par les formateurs ES&ST reconnus par l'INRS

Des attestations de formation de fin de module ainsi que l'attestation finale « Enseigner la Santé & Sécurité au Travail » sont éditées à partir d'OGELI et signées par les formateurs.

4 - LA TAILLE DU GROUPE

Effectif minimum

Pour des raisons de dynamique de groupe, il est préconisé d'ouvrir une session de formation à compter de 6 personnes.

Effectif maximum

La taille de groupe peut aller jusqu'à 12 personnes pour faciliter les échanges entre participants.

Il s'agit ici de préconisations, il appartient au dispensateur de la formation d'apprécier au cas par cas l'ouverture de ses sessions de formation.

5 - LE PROFIL DE L'INTERVENANT FORMATEUR

L'intervenant est un enseignant/formateur ayant suivi la formation « Devenir formateur ES&ST » de l'INRS et identifiés dans l'outil de gestion OGELI .